



**Blizzard**<sup>®</sup>

**5500**

**MANUEL DU  
CONDUCTEUR  
1979**



**ski-doo**<sup>®</sup>  
motoneiges

<sup>3</sup> Marque de commerce de Bombardier Limitée

modèle \_\_\_\_\_

no d'identification \_\_\_\_\_

date de l'achat \_\_\_\_\_

expiration de la garantie \_\_\_\_\_

ESTAMPILLE DU CONCESSIONNAIRE

Texte rédidé par le

CENTRE D'INFORMATION TECHNIQUE  
DÉPARTEMENT DU SERVICE  
BOMBARDIER LIMITÉE  
VALCOURT, QUÉBEC  
CANADA, J0E 2L0

Prix de détail suggéré: \$2.75  
(Première copie gratuite avec l'achat du véhicule)

Les marques de commerce suivantes  
ont été déposées par Bombardier  
Limitée.

|             |           |          |
|-------------|-----------|----------|
| BOMBARDIER  | EVEREST   | MOTO-SKI |
| SKI-DOO     | MIRAGE    | FUTURA   |
| ALPINE      | NORDIC    | SPIRIT   |
| BLIZZARD    | OLYMPIQUE | NUVIK    |
| CARRY BOOSE | SKI BOOSE | SONIC    |
| ÉLAN        | T'NT      | ÉLITE    |

# AVANT-PROPOS

## FÉLICITATIONS

Vous voilà propriétaire d'une toute nouvelle motoneige Ski-Doo 1979, fruit de l'étroite collaboration des concepteurs, ingénieurs et techniciens de Bombardier. Et, par conséquent, ce véhicule est doté des meilleurs caractéristiques de sécurité, maniabilité et confort, sans oublier son faible niveau sonore.

Ce manuel du conducteur ainsi que le "Guide de sécurité pour le motoneigiste" ont pour but d'aider le conducteur de motoneige à se familiariser avec son véhicule, son fonctionnement et les différentes phases de son entretien, et de lui fournir de précieux conseils au regard d'une conduite sûre. Chacun de ces manuels devrait être gardé en permanence dans le véhicule.

Pour toute question concernant la garantie et ses applications, veuillez consulter la section "Questions les plus fréquentes", ou adressez-vous à votre concessionnaire.

Dans le présent manuel, on retrouve des conseils ou des précisions de grande importance identifiés par les symboles et les dénominations qui suivent.



**AVERTISSEMENT:** Avertit d'un risque de blessure.



**ATTENTION:** Avertit d'un risque d'endommagement du véhicule ou d'une pièce.



**REMARQUE:** Annonce une information supplémentaire.

Une bonne compréhension des informations données dans ce manuel permettra au conducteur d'utiliser son véhicule de façon adéquate.

Conduisez prudemment et amusez-vous bien.

Groupe des produits récréatifs  
Bombardier Limitée  
Valcourt, Québec, Canada, JOE 2L0

**POUR QUE LA GARANTIE SOIT VALIDE, VEILLEZ À FAIRE ENREGISTRER VOTRE VÉHICULE CHEZ LE FABRICANT, PAR L'ENTREMISE DE VOTRE CONCESSIONNAIRE.**

# SÉCURITÉ SUR MOTONEIGE

## **Prenez toujours les précautions suivantes:**

- Vérifiez si l'accélérateur fonctionne librement avant de faire démarrer le moteur.
- Ne faites jamais tourner le moteur lorsque la courroie d'entraînement et le garde-poulie ne sont pas en place.
- Ne faites jamais tourner la chenille à haut régime lorsqu'elle n'est pas en contact avec le sol.
- Il est dangereux de faire tourner le moteur lorsque le capot n'est pas en place.
- L'essence est un liquide inflammable, donc dangereux. Pour effectuer le plein, choisissez un endroit bien aéré et arrêtez le moteur. Ne fumez pas. Si vous décelez des émanations d'essence, vous devrez en déterminer la cause immédiatement et remédier à cette situation.
- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler dans les rues ou sur les routes publiques. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et des états.
- Maintenez toujours votre véhicule en parfait état.
- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler sur l'asphalte, la terre battue ou autres surfaces abrasives. Il en résulte une usure excessive des pièces.
- Effectuez toutes les opérations d'entretien de la façon décrite dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté.
- N'installez que des pièces de rechange standard et jamais de plaques pour augmenter l'écartement des skis, de pare-chocs ou de porte-bagages, etc., car ces pièces pourraient compromettre la stabilité et la sûreté du véhicule. Évitez d'ajouter des accessoires qui modifieraient la forme de base du véhicule.
- Pour arrêter le moteur, actionnez l'interrupteur d'urgence ou coupez le contact avec la clé.
- Cette motoneige est monoplace: seul le conducteur peut y monter.

---

**Veillez prendre note de tous les avertissements contenus dans ce manuel.**

**CE MANUEL DOIT DEMEURER AVEC LE VÉHICULE AU MOMENT D'UNE REVENTE.**

# TABLE DES MATIÈRES

## COMMANDES

Manette de l'accélérateur, manette du frein, commutateur allumage/éclairage, commutateur d'éclairage, interrupteur d'urgence, démarreur manuel, amorceur, indicateur de vitesse, capuchon coupe-circuit, capot, coffret de rangement, indicateur de niveau d'essence ..... 4

## RODAGE

Révision, vérifications à effectuer ..... 6

## MÉLANGE DU CARBURANT

Type d'essence recommandé, type d'huile recommandé, mélange essence/huile, comment effectuer le mélange ..... 8

## AVANT DE DÉMARRER

Vérifications à effectuer ..... 9

## DÉMARRAGE

Démarrage manuel, câble de démarreur ..... 10

## LUBRIFICATION

Dépose du garde-courroie, dépose de la courroie d'entraînement, mécanisme de direction, niveau d'huile du carter de chaîne ..... 11

## ENTRETIEN

Bougies, état de la suspension, état de la chenille, tension et alignement de la chenille, réglage du carburateur, courroie d'entraînement, mécanisme de direction, frein, réglage de la direction, écrous de culasse, écrous du support moteur, attaches du silencieux, courroie de ventilateur, inspection générale, réglage du phare, remplacement des ampoules ..... 12

## REMISAGE

Chenille, suspension, skis, commandes, carter de chaîne, réservoir à essence, carburateur, lubrification des cylindres, châssis, inspection générale ..... 18

## MISE EN ORDRE

Vérifications à effectuer ..... 20

## INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

..... 21

## OUTILS

..... 23

## FICHE TECHNIQUE

..... 24

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

..... 25

## GARANTIE LIMITÉE 1979

..... 26

## QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

..... 28

## GUIDE DU CONSOMMATEUR

..... 30

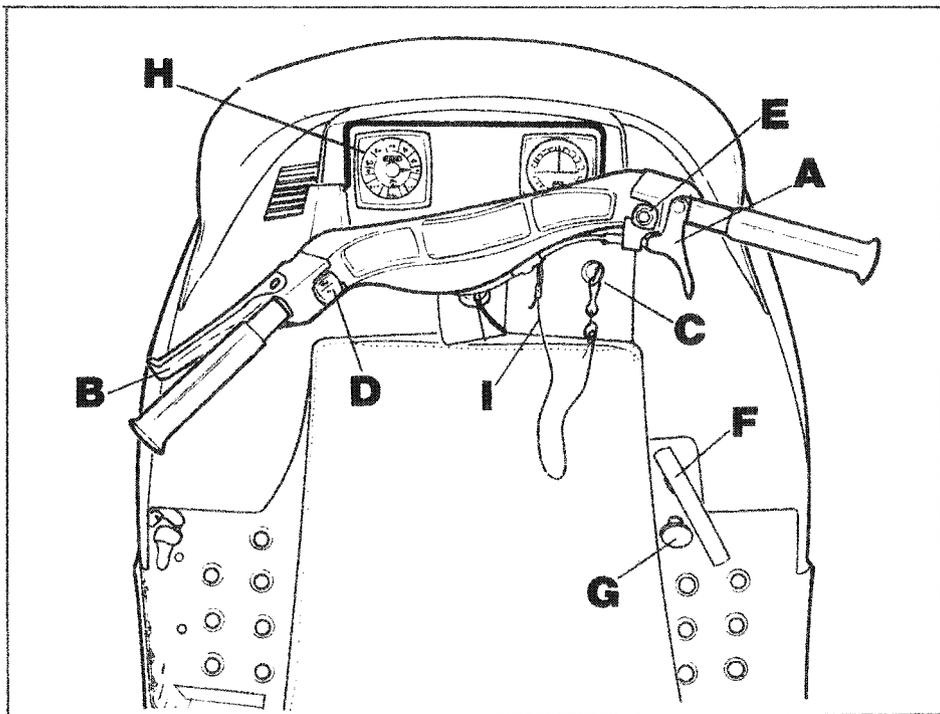
## LISTE DES DISTRIBUTEURS

..... 31

## CHANGEMENT D'ADRESSE OU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

..... 33

# COMMANDES



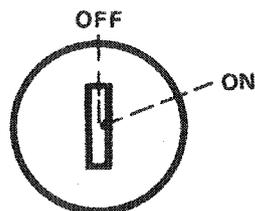
- A) Manette de l'accélérateur
- B) Manette du frein
- C) Commutateur allumage/éclairage
- D) Commutateur d'éclairage
- E) Interrupteur d'urgence

- F) Démarreur manuel
- G) Amorçeur
- H) Indicateur de vitesse
- I) Capuchon coupe-circuit

**A) Manette de l'accélérateur**  
Fixée à la poignée droite du guidon. Le régime du moteur augmente et l'embrayage s'effectue en fonction de la pression exercée sur la manette de l'accélérateur. Le moteur revient automatiquement au ralenti dès que l'on cesse d'agir sur la manette.

**B) Manette du frein**  
Fixée à la poignée gauche du guidon. Le freinage est proportionnel à la pression exercée sur la manette.

**C) Commutateur allumage/éclairage**



Commutateur à 2 positions (OFF/ON). Pour faire démarrer le moteur, tourner la clé vers la droite (position ON); pour l'arrêter, tourner vers la gauche (position OFF). Tous les feux s'allument automatiquement lorsque le moteur démarre.

### D) Commutateur d'éclairage

Placé sur la poignée gauche du guidon, le commutateur permet d'orienter le faisceau vers le haut (feu de route) ou vers le bas (feu de croisement).

### E) Interrupteur d'urgence

Placé sur la poignée droite du guidon. En cas d'urgence, **enfoncer** le bouton. Le moteur s'arrêtera automatiquement. Pour rétablir le circuit, enfoncer de nouveau le bouton.

Dès la première sortie, le conducteur devrait se familiariser avec ce dispositif en l'actionnant à plusieurs reprises. Il développera ainsi un réflexe qui lui sera très utile en cas d'urgence.

◆ **AVERTISSEMENT: Il faut repérer et corriger la défaillance avant de remettre le moteur en marche.**

### F) Démarreur manuel

Dispositif à rebobinage automatique, placé du côté droit du véhicule. Pour faire démarrer le moteur, tirer sur la poignée.

### G) Amorceur

Commande à deux positions. Tirer et pousser 2 ou 3 fois le bouton pour faire fonctionner le dispositif. Toujours actionner l'amorceur pour démarrer lorsque le moteur est froid. L'emploi en est cependant inutile lorsque le moteur est encore chaud.

### H) Indicateur de vitesse

Dispositif relié directement à l'essieu moteur. Cadran à lecture directe. Un odomètre enregistre la distance parcourue.

### I) Capuchon coupe-circuit

Rattacher la corde du dispositif au conducteur (par exemple au poignet). Bien

enfoncer le capuchon sur son réceptacle avant de faire démarrer le moteur.

En cas d'urgence, retirer le capuchon de son réceptacle et le moteur s'arrêtera automatiquement.

○ **REMARQUE:** Le capuchon doit toujours être bien en place pour que le moteur fonctionne.

◆ **AVERTISSEMENT: Si le capuchon coupe-circuit a été actionné pour cause d'urgence, il faut repérer et corriger la défaillance avant de remettre le moteur en marche.**

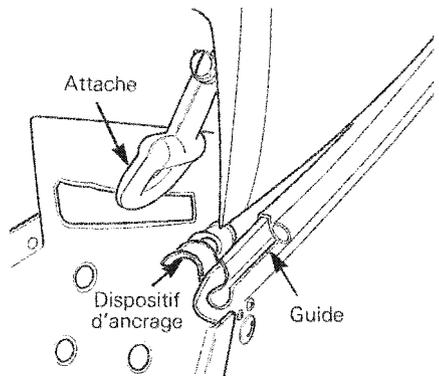
### Capot

Tirer l'attache vers le bas pour décrocher le capot du dispositif d'ancrage.

○ **REMARQUE:** Soulever doucement le capot jusqu'à ce que le dispositif de retenue le maintienne ouvert.

◆ **AVERTISSEMENT: Il est dangereux de faire tourner le moteur lorsque le capot n'est pas en place ou n'est pas fermé.**

▼ **ATTENTION: Avant de refixer l'attache de capot, placer le rebord inférieur du capot dans le guide, de chaque côté.**

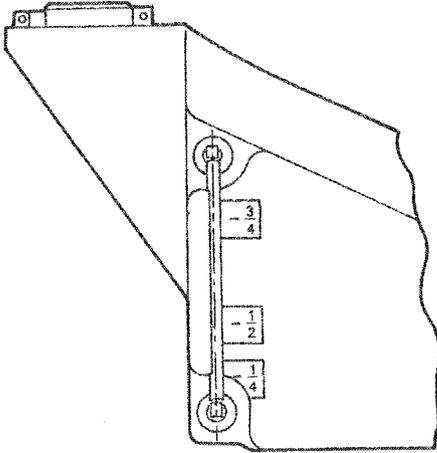


## Coffret de rangement

Placé sous le capot. Pour y accéder, basculer ce dernier. Le meilleur endroit pour remiser les bougies, les câbles, la courroie, etc.

## Indicateur de niveau d'essence

Situé du côté gauche du réservoir, l'indicateur de niveau d'essence fonctionne selon le principe des vases communicants. Ainsi le niveau d'essence à l'intérieur du réservoir est directement relié au niveau lisible sur l'indicateur.



◆ **AVERTISSEMENT:** Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une allumette ou d'une flamme.

Les moteurs Bombardier-Rotax doivent subir une période de rodage avant de fournir leur puissance maximale. Pendant cette période de rodage (10 à 15 heures de marche), le mélange de carburant doit être plus riche, c'est-à-dire 40 parties d'essence pour une partie d'huile Bombardier 50/1. Le régime du moteur ne doit pas dépasser les  $\frac{3}{4}$  de sa puissance nette. Cependant, bien qu'il faille éviter de maintenir une vitesse élevée et de surchauffer le véhicule, il est recommandé de soumettre un moteur en cours de rodage à quelques accélérations vigoureuses ainsi qu'à de fréquentes variations de régime.

## Révision

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. Il en va de même pour une motoneige. C'est pourquoi nous vous recommandons de faire réviser votre véhicule par votre concessionnaire, et ce, à la première de ces deux éventualités: après les 10 premières heures d'utilisation ou 30 jours après l'achat.

Par la même occasion, vous pourrez discuter avec votre concessionnaire de toutes les questions auxquelles vous ne trouvez pas de réponse.

Souvenez-vous qu'il est plus facile d'effectuer dès ce moment les réglages ou les modifications qui s'imposent, que de continuer à utiliser votre motoneige jusqu'à ce qu'un bris ou une panne se manifeste.

---

Cette vérification est laissée aux frais du client.

---

| VÉRIFICATIONS À EFFECTUER   |   |
|---|---|
|   | ✓ |
| Réglage de l'allumage   |   |
| Tension de la courroie du ventilateur   |   |
| État des bougies  |   |
| Réglage du carburateur  |   |
| Écrous de culasse   |   |
| Écrous du support moteur  |   |
| Attaches du silencieux  |   |
| Niveau d'huile du carter de chaîne  |   |
| Fonctionnement du frein et état des garnitures  |   |
| Alignement des skis (état des lisses)   |   |
| Alignement des poulies et état de la courroie d'entraînement  |   |
| État, tension et alignement de la chenille  |   |
| Lubrification (direction)   |   |
| Circuit électrique (raccords desserrés, fils dénudés, isolant endommagé); serrage des écrous, des boulons et des raccords |   |
| Fonctionnement du système d'éclairage (phare, feu d'arrêt, etc.), de l'interrupteur d'urgence                             |   |

**Il est recommandé de faire signer le concessionnaire à la suite de cette vérification.**

\_\_\_\_\_

Date de la révision

\_\_\_\_\_

Signature du concessionnaire

# MÉLANGE DU CARBURANT

Toujours ajouter l'huile à l'essence dans les proportions recommandées. Effectuer un mélange parfait avant de remplir le réservoir.

## Type d'essence recommandé

Utiliser de l'essence ordinaire (au moins 92 d'indice d'octane).

**ATTENTION:** Ne jamais modifier les proportions recommandées ni employer d'autres carburants, comme l'essence sans plomb ou à faible teneur en plomb, le naphte, le méthane, etc...

## Type d'huile recommandé

Utiliser l'huile concentrée Bombardier 50/1 vendue par nos concessionnaires. Elle est spécialement conçue pour répondre aux besoins des moteurs Bombardier-Rotax.

S'il est impossible d'obtenir de l'huile Bombardier, utiliser une huile pour motoneige à moteur deux temps de première qualité. Cependant le mélange essence/huile doit être conforme aux normes requises pour le véhicule. Voir les recommandations du fabricant sur le contenant.

**ATTENTION:** Ne jamais utiliser de l'huile minérale ordinaire ni de l'huile à moteur hors-bord.

## Mélange huile/essence

On ne saurait trop insister sur l'importance du mélange de carburant, car les mélanges inadéquats sont l'une des principales causes de détérioration du moteur. La proportion recommandée est de 50 volumes d'essence pour un volume d'huile.

**SI**  
500 mL d'huile + 25 litres d'essence = 50/1.

**Impérial**  
1 canette de 16 oz d'huile + 5 gal Imp. d'essence = 50/1. **ou**

1 canette de 500 mL d'huile + 5 1/2 gal Imp. d'essence = 50/1.

**É.-U.**  
1 canette de 12 oz d'huile + 5 gal É.-U. d'essence = 50/1.

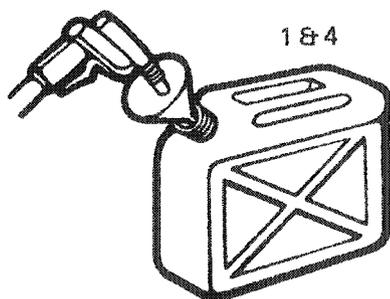
**REMARQUE:** Pour faciliter le mélange, conserver l'huile à la température de la pièce.

## Comment effectuer le mélange

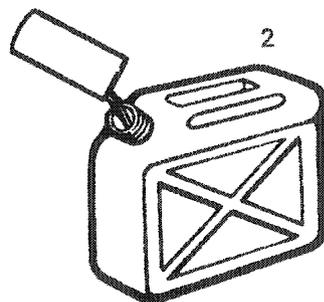
Utiliser un récipient propre. Ne jamais effectuer le mélange dans le réservoir de la motoneige. Pour ne pas être en reste, préparer deux mélanges de 5 gallons dans des récipients de plastique ou de métal.

**AVERTISSEMENT:** L'essence est un liquide inflammable et explosif. Il faut donc effectuer le mélange huile/essence dans un endroit aéré. Ne pas fumer pendant l'opération. S'il se produit une émanation d'essence en cours de route, faire examiner le véhicule sans délai. Enfin, ne jamais faire le plein pendant que le moteur tourne. Par temps très froid, éviter que l'essence ne vienne en contact avec la peau.

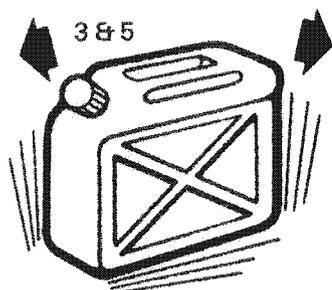
1. Verser un gallon d'essence dans un récipient propre.



2. Ajouter toute l'huile.



- 3 .Remettre le bouchon et agiter vigoureusement le récipient.



- 4 .Ajouter le reste de l'essence.

- 5 .Brasser de nouveau. À l'aide d'un entonnoir à filtre fin, verser le mélange dans le réservoir.

◆ **AVERTISSEMENT:** Afin d'éviter de répandre de l'essence dans le compartiment du moteur, **toujours** utiliser un entonnoir pour faire le plein.

○ **REMARQUE:** L'huile ayant tendance à se déposer, il ne faut jamais oublier de brasser le récipient avant d'utiliser un mélange déjà préparé.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas remplir complètement le réservoir si le véhicule doit stationner dans un endroit chaud. L'essence aurait alors tendance à se dilater et à déborder du réservoir.

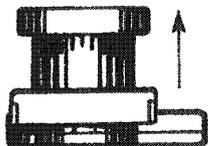
### Vérifications à effectuer:

- Actionner la manette de l'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Celle-ci doit revenir automatiquement au ralenti dès qu'on la relâche.
- Vérifier le niveau d'essence.
- S'assurer que les skis et la chenille n'ont pas gelé au sol et que la direction fonctionne adéquatement.
- Actionner la manette du frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette ne touche le guidon.
- S'assurer que la voie est complètement libre devant le véhicule.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes.

# DÉMARRAGE

Position  
relevée  
de marche



Position  
abaissée  
d'arrêt



## Démarrage manuel

1. Introduire la clé dans le contact et la tourner à "ON".
2. Vérifier le mécanisme de l'accélérateur.
3. Actionner l'amorceur (tirer et pousser 2 ou 3 fois).

○ **REMARQUE:** Il n'est pas nécessaire d'actionner l'amorceur lorsque le moteur est encore chaud.

4. S'assurer que le capuchon coupe-circuit est en place et que la corde en est rattachée au conducteur. S'assurer également que l'interrupteur d'urgence ne coupe pas le circuit.
5. Tirer lentement la poignée du démarreur manuel jusqu'à ce qu'elle offre une résistance, puis tirer vigoureusement. Laisser la poignée revenir lentement à sa position initiale.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas actionner l'accélérateur lors du démarrage.

6. Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'urgence du capuchon coupe-circuit. Faire démarrer le moteur à nouveau.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas rouler avec un véhicule dont l'interrupteur d'urgence ou le capuchon coupe-circuit ne fonctionne pas. Pour arrêter le moteur, ramener la clé à "OFF". Si l'un des mécanismes coupe-circuit ne fonctionne pas, voir le concessionnaire immédiatement.

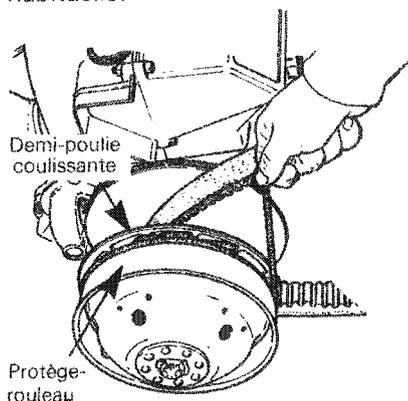
7. Laisser le moteur se réchauffer avant de rouler à haut régime.

## Câble de démarreur

Si le câble du démarreur se rompt, faire démarrer le moteur avec le câble de rechange.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas faire démarrer le véhicule au moyen de la poulie motrice, à moins d'une urgence. Faire réparer le véhicule dans le plus bref délai possible.

Déposer le garde-poulie et enrouler solidement le câble autour de la poulie motrice, entre la demi-poulie coulissante et le protège-rouleaux. Faire démarrer le moteur de la façon habituelle.



◆ **AVERTISSEMENT:** Pour faire démarrer le véhicule au moyen de la poulie motrice, dans un cas d'urgence, ne pas faire de noeud à l'extrémité du câble de rechange et ne pas réinstaller le garde-poulie.

## Conseil

▼ **ATTENTION:** Lorsque le véhicule doit demeurer à l'extérieur, pour la nuit ou pour une longue période, il est recommandé de le protéger des intempéries en le recouvrant d'une bâche.

# LUBRIFICATION

## Fréquence

La sécurité, la durée et le bon fonctionnement de votre motoneige dépendent de son entretien. Dans la plupart des cas, une performance médiocre provient d'un mauvais entretien. Quelques minutes par semaine suffisent à garder votre motoneige en parfaite condition.

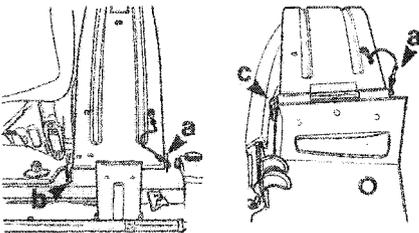
Lubrifier la direction et la suspension tous les mois ou après chaque période d'utilisation de 40 heures. Lubrifier plus fréquemment si le véhicule est utilisé sur neige fondante.

◆ **AVERTISSEMENT:** Effectuer les opérations de lubrification conformément aux instructions contenues dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté. Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

## Dépose du garde-courroie

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas faire tourner le moteur lorsque le garde-courroie n'est pas en place.

1. Basculer le capot, déposer la pince de retenue (A) du garde-courroie.
2. Retirer les deux chevilles de retenue (B & C).



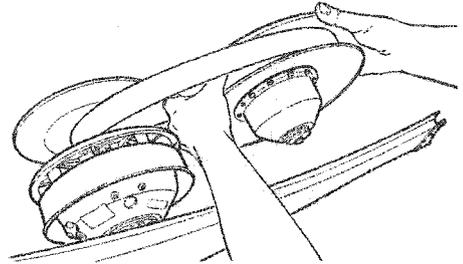
◆ **AVERTISSEMENT:** Lors de la dépose ou de l'installation de la cheville de retenue avant du garde-courroie, prendre garde de ne pas se brûler sur la tuyauterie d'échappement.

3. Soulever et déposer l'ensemble du garde-poulie.

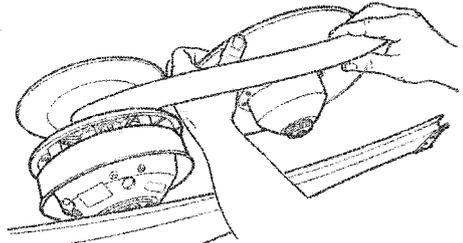
## Dépose de la courroie d'entraînement

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne jamais faire tourner le moteur lorsque la courroie n'est pas en place.

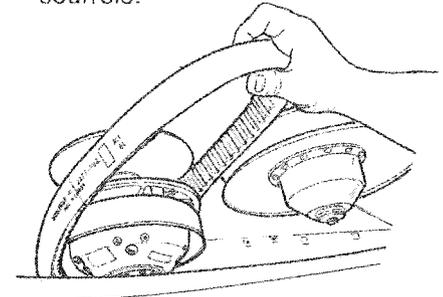
1. Basculer le capot et déposer le garde-courroie.
2. Ouvrir la poulie menée en tournant et poussant la demi-poulie coulissante; la maintenir ouverte.



3. Faire glisser la courroie par-dessus le rebord supérieur de la demi-poulie coulissante.



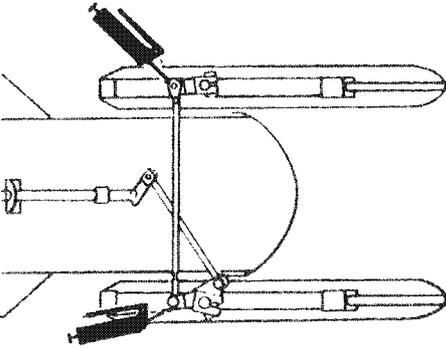
4. Faire glisser la courroie par-dessus la poulie motrice et la retirer du véhicule. Faire l'inverse pour reposer la courroie.



## Mécanisme de direction

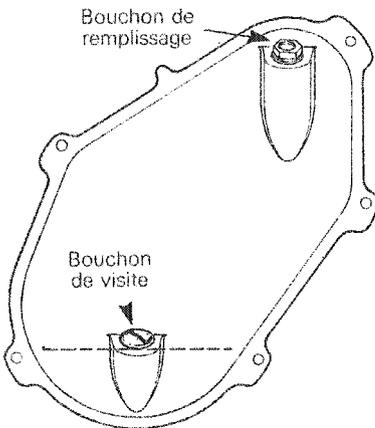
◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas lubrifier les câbles de l'accélérateur et/ou du frein, ni leur gaine.

Lubrifier les jambes de skis aux raccords de graissage jusqu'à ce que la graisse sorte aux joints. Huiler les bouillons des coupleurs de skis.



## Niveau d'huile du carter de chaîne

Vérifier le niveau d'huile en retirant le bouchon de visite.



L'huile doit arriver au bas de l'orifice de visite.

○ **REMARQUE:** La capacité du carter est d'environ 256 mL (9 oz).

Le tableau suivant indique quelles opérations vous ou votre concessionnaire devez effectuer, et à quels intervalles. En vous conformant aux recommandations qui sont faites dans cette section, vous vous assurerez de nombreuses années de loisirs agréables et peu coûteux avec votre motoneige.

◆ **AVERTISSEMENT:** Effectuer les opérations d'entretien conformément aux instructions contenues dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté. Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

| Code | (hebdomadaire)                       | Page |
|------|--------------------------------------|------|
| H1   | Bougies                              | 12   |
| H2   | Suspension (état)                    | 13   |
| H3   | Chenille (état)                      | 13   |
| H4   | Tension et alignement de la chenille | 13   |
| H5   | Réglage du carburateur               | 14   |
| H6   | Courroie d'entraînement              | 15   |
| H7   | Mécanisme de direction               | 16   |
| Code | (mensuel)                            | Page |
| M1   | Frein                                | 15   |
| M2   | Réglage de la direction              | 16   |
| M3   | Écrous de culasse                    | 16   |
| M4   | Écrous du support moteur             | 16   |
| M5   | Attaches du silencieux               | 16   |
| M6   | Courroie du ventilateur              | 17   |
| M7   | Inspection générale                  | 17   |
|      | Visée du faisceau                    | 17   |

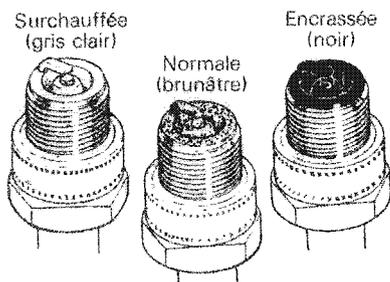
## (H1) Bougies

Débrancher et enlever les bougies.

En vérifier l'état:

- bec brunâtre: fonctionnement normal
- bec noir: mélange du ralenti et/ou de haute vitesse trop riches; rapport huile/essence inadéquat; bougies non conformes; fonctionnement prolongé au ralenti
- bec gris clair: mélange du ralenti ou

de haute vitesse trop pauvre; bougies non conformes; rapport huile/essence inadéquat; fuite à un joint.



**ATTENTION:** Si le moteur ne semble pas fonctionner normalement, consulter le concessionnaire.

À l'aide d'une jauge d'épaisseur, vérifier l'écartement des bougies.

Remettre les bougies en place et les brancher.

### (H2) Suspension (état)

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris: les glissières, ressorts, roues, etc.

**REMARQUE:** En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. La circulation prolongée sur neige glacée ou sablonneuse (sans parler de la terre, de l'asphalte, etc.) provoquera leur échauffement et leur usure prématurée.

### (H3) Chenille (état)

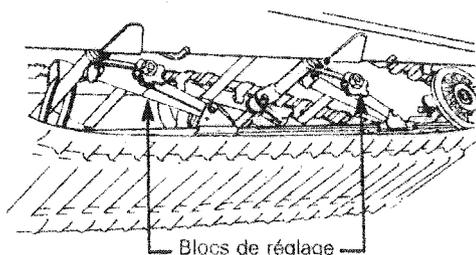
Soulever l'arrière du véhicule. Le moteur arrêté, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, que les fibres ne sont pas à découvert, qu'il ne manque aucun segment protecteur ou guide et/ou qu'ils ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir le concessionnaire pour qu'il les remplace.

**AVERTISSEMENT:** Ne pas rouler avec un véhicule dont la chenille est coupée, tordue ou endommagée.

### (H4) Tension et alignement de la chenille

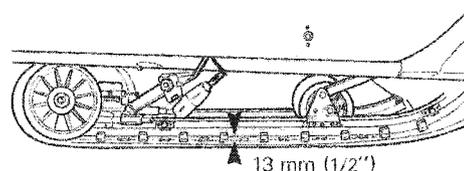
La suspension est réglable; à l'avant pour les conditions de surface et à l'arrière, selon le poids du conducteur.

Lorsque les blocs de réglage avant sont au point le plus bas, le poids porte sur les skis. En les réglant à la position la plus élevée, on déplace la pression des skis à la chenille. Les blocs arrière sont réglés en fonction des préférences du conducteur.



**ATTENTION:** Prendre soin de tourner les blocs de réglage de gauche dans le sens des aiguilles d'une montre; ceux de droite dans le sens contraire. À chaque réglage, les blocs gauches et droits doivent être placés à la même hauteur.

Soulever l'arrière du véhicule et l'appuyer sur un support. Laisser la suspension se détendre normalement. Voir s'il y a 13 mm (1/2") de jeu entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille. S'il y a trop de jeu, la chenille frottera sur le châssis.

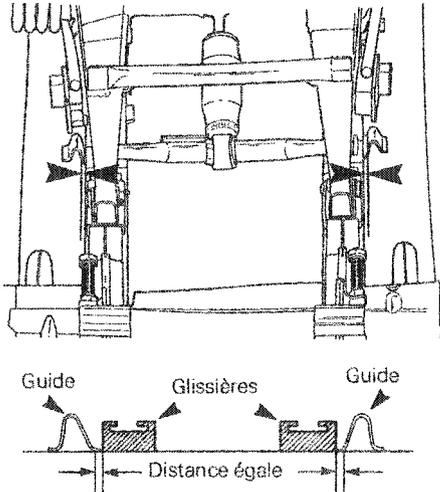


**ATTENTION:** S'il n'y en pas assez, la vitesse et le rendement en souffriront, et les pièces composantes de la suspension seront endommagées.

Pour ajuster la tension, desserrer le boulon de retenue de roue de support arrière. Puis serrer ou desserrer les boulons de réglage situés du côté intérieur des roues de support arrière. S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, voir le concessionnaire.

○ **REMARQUE:** Le réglage de la tension et celui de l'alignement sont étroitement liés. Ne pas effectuer l'un sans l'autre.

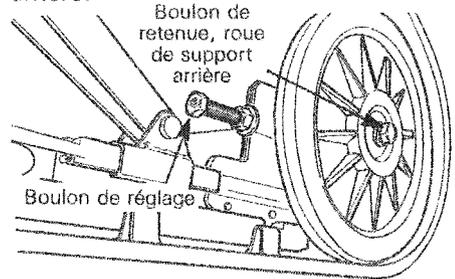
Faire démarrer le moteur et faire tourner **lentement** la chenille. Voir si celle-ci est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le rebord des guides de chenille et les glissières).



◆ **AVERTISSEMENT:** Avant de vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. S'assurer que personne ne se trouve à proximité du véhicule.

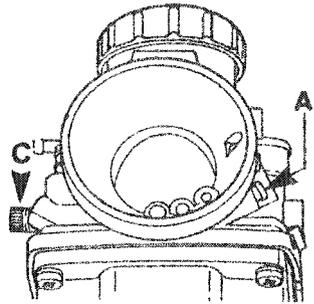
Pour aligner la chenille, arrêter le moteur, desserrer les boulons de retenue des roues de support arrière, desserrer les écrous et serrer le boulon de réglage du côté où la glissière est le plus loin des guides de chenille. Resserrer les écrous de blocage et revérifier l'alignement.

S'assurer de resserrer les boulons de retenue des roues de support arrière.



### (H5) Réglage du carburateur

▼ **ATTENTION:** Ne jamais circuler lorsque le silencieux d'admission est débranché. Il pourrait en résulter de graves dommages au moteur.



#### A) Mélange du ralenti

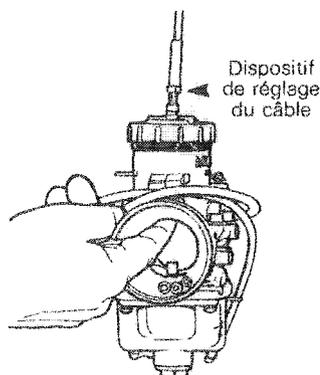
Tourner complètement la vis de mélange du ralenti vers la droite (jusqu'à ce qu'une faible résistance se fasse sentir). La reculer ensuite d'1 1/2 tour  $\pm$  1/8.

#### B) Ouverture du tiroir d'accélérateur

◆ **AVERTISSEMENT:** S'assurer que le moteur est arrêté, avant de commencer le réglage du tiroir d'accélérateur.

Après avoir débloqué le contre-écrou du dispositif de réglage du câble d'accélérateur, amener la manette de l'accélérateur contre la poignée du guidon. Dévisser manuellement le dispositif de réglage du câble, de façon à obtenir l'ouverture maximale du tiroir d'accélé-

rateur. (Le silencieux d'admission déposé, vérifier avec le doigt si le tiroir est bien appuyé contre la partie supérieure du carburateur.) Puis visser le dispositif de réglage du câble de deux tours, afin d'éliminer toute possibilité de tension du câble d'accélérateur. Serrer finalement le contre-écrou du dispositif de réglage du câble.



◆ **AVERTISSEMENT:** Il est important d'effectuer le réglage de l'ouverture du tiroir d'accélérateur afin de s'assurer du bon fonctionnement du mécanisme de l'accélérateur.

### ⊗ Ralenti

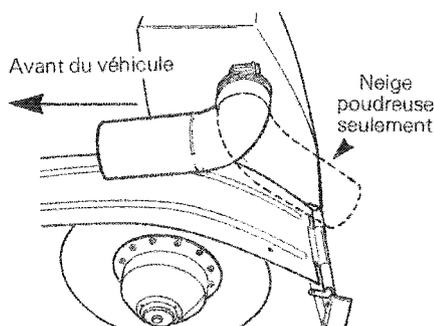
Tourner la vis du ralenti vers la droite jusqu'à ce qu'elle vienne en contact avec le tiroir d'accélérateur puis lui faire effectuer deux (2) autres tours (réglage préliminaire). Démarrer et laisser réchauffer le moteur, puis régler le régime du ralenti à 1500-2000 tr/mn en tournant la vis du ralenti dans un sens ou dans l'autre.

▼ **ATTENTION:** Ne pas tenter de régler le régime du ralenti avec la vis du mélange du ralenti. Il pourrait en résulter de graves dommages au moteur. S'il est impossible d'obtenir le régime approprié, voir le concessionnaire.

### Silencieux d'admission

Par temps froid ou doux, toujours tourner le coude du silencieux d'admission vers l'avant.

Il est recommandé de le tourner vers l'arrière pour circuler sur neige poudreuse épaisse.



### (M6) Courroie d'entraînement

Examiner la courroie. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, effilée ou usée de façon inégale (usure d'un seul côté, etc.). L'usure inégale de la courroie provient souvent d'un mauvais alignement des poulies. Au besoin, voir le concessionnaire. Vérifier la largeur de la courroie. Remplacer la courroie si sa largeur est inférieure à 30 mm (1 3/16").

○ **REMARQUE:** Après l'installation d'une courroie d'entraînement neuve, il est fortement recommandé d'observer une période de rodage de 15-25 km (10 à 15 milles).

### (M7) Mécanisme de direction

Vérifier la solidité des éléments du mécanisme de direction (bras de direction, boulons et barres d'accouplement, etc...) et les resserrer au besoin. Vérifier l'état des lisses de ski et des skis. Les remplacer au besoin.

### (M1) Frein

L'efficacité du freinage est un facteur essentiel de sécurité. Ne jamais circuler sans s'être assuré du bon fonctionnement du mécanisme.

◆ **AVERTISSEMENT:** Remplacer les garnitures de frein si elles ont moins de 3 mm (1/8") d'épaisseur. Voir le concessionnaire.

Le mécanisme de freinage est autoréglable et ne requiert par conséquent aucun réglage périodique. Vérifier la course de la manette. Le freinage devrait être complet lorsque celle-ci se trouve à environ 13 mm (1/2") du guidon. Sinon, voir le concessionnaire.

### (M2) Réglage de la direction

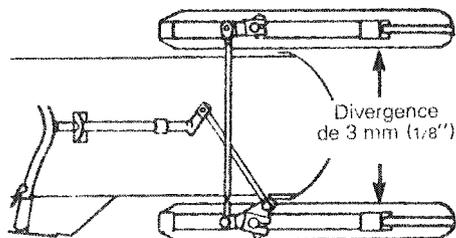
Les skis doivent avoir une divergence de 3 mm (1/8"). Pour vérifier, mesurer la distance qui sépare les skis à l'avant et à l'arrière des lames-ressorts.

Celle-ci doit être plus importante à l'avant qu'à l'arrière des lames-ressorts. (3 mm (1/8") lorsque le guidon est en position horizontale).

**IMPORTANT:** Fermer l'avant des skis à la main, pour prendre le jeu du mécanisme.

Pour ajuster:

dévisser les écrous de blocage de la barre d'accouplement la plus longue; tourner la barre d'accouplement à la main jusqu'à l'obtention de l'alignement prescrit, resserrer solidement les écrous.

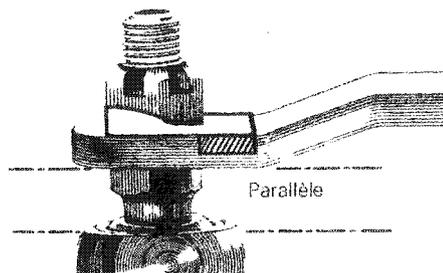


Le guidon doit en outre être à l'horizontale lorsque les skis sont orientés vers l'avant.

Pour le régler:

dévisser les écrous de blocage de la barre d'accouplement la plus courte, tourner la barre d'accouplement à la main jusqu'à ce que le guidon soit à l'horizontale; resserrer solidement les écrous.

◆ **AVERTISSEMENT:** Le logement du joint à rotule sphérique doit être parallèle au bras de direction. Le maintenir en place pendant le serrage des écrous.



### (M3) Écrous de culasse

Le **moteur froid**, s'assurer que le serrage des écrous de culasse présente un couple uniforme de 20 N•m (15 lb-pi).

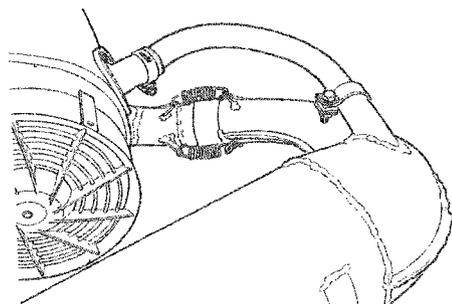
**IMPORTANT:** Cette vérification doit s'effectuer après les cinq premières heures de marche.

### (M4) Écrous du support moteur

Vérifier la solidité des écrous. Les resserrer au besoin.

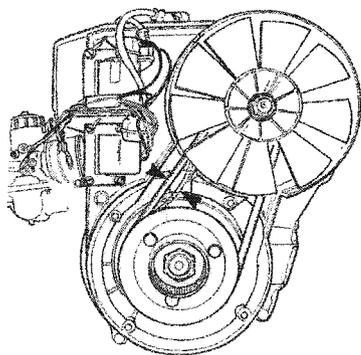
### (M5) Attaches du silencieux

Le silencieux doit être solidement attaché. Vérifier les attaches. Remplacer les ressorts et/ou les resserrer au besoin.



S'assurer que le système d'évacuation forcée est bien en ligne et serré.

## (M6) Courroie du ventilateur



Si la courroie semble endommagée ou si sa tension est inadéquate, voir le concessionnaire.

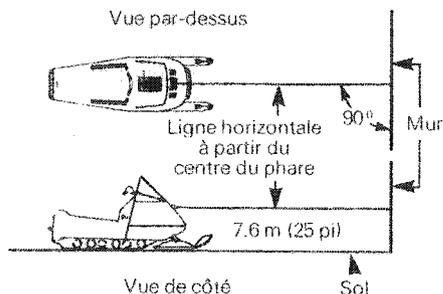
◆ **AVERTISSEMENT:** Toujours réinstaller le protecteur de ventilateur.

## (M7) Inspection générale

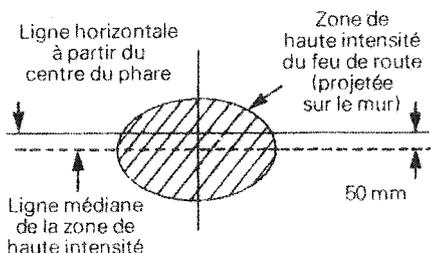
Vérifier les raccords et autres éléments du circuit électrique. S'assurer qu'il n'y a pas de fils dénudés ou d'isolations défectueuses. Examiner soigneusement le véhicule et resserrer tous les boulons, écrous ou raccords. Vérifier l'usure des lisses de ski et des skis.

## Visée du faisceau

L'angle de visée du phare a déjà été réglé avant la livraison. Toutefois, si une correction est nécessaire, placer le véhicule sur une surface plane à environ 7.6 m (25') d'un mur ou d'un écran.



Après avoir correctement réglé la suspension et allumé le feu de route, c'est-à-dire l'éclairage le plus puissant s'assurer que le centre du faisceau lumineux du feu de route (zone de haute intensité) est à 50 mm (2") sous la ligne horizontale du phare. Le conducteur doit alors être assis sur son véhicule.



Pour effectuer un réglage, déposer la garniture chromée et serrer ou desserrer les quatre (4) vis de réglage.

## Remplacement des ampoules

Si l'ampoule du phare est grillée, faire basculer le capot. Débrancher le connecteur du phare. Déposer l'enveloppe de caoutchouc, ouvrir les attaches de la douille et remplacer l'ampoule. Si le feu d'arrêt est grillé, enlever la lentille rouge et remplacer l'ampoule. Vérifier le fonctionnement de chaque feu après le remplacement des ampoules.

## REMISAGE

Lorsqu'une motoneige demeure inutilisée pendant plus d'un mois (notamment en été), il faut la remiser convenablement et effectuer un certain nombre d'opérations: remplacer les pièces défectueuses, lubrifier les pièces mobiles, nettoyer le carburateur et faire en sorte que, dans l'ensemble, le véhicule soit en ordre de marche lorsque le moment sera venu de s'en servir.

◆ **AVERTISSEMENT:** Effectuer toutes ces opérations de la façon décrite dans le présent manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté. Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

### Chenille

Examiner la chenille. S'assurer qu'elle n'est pas usée ou fendillée, qu'il n'y manque aucun guide, et que les tiges de renfort ne sont pas brisées.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas rouler avec un véhicule dont la chenille est coupée, tordue ou endommagée.

Soulever l'arrière du véhicule et l'installer sur un chevalet. Pendant la période de remisage, la chenille ne doit pas être en contact avec le sol.

○ **REMARQUE:** Il faut tourner la chenille périodiquement (tous les 40 jours).

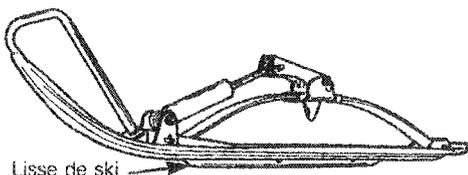
▼ **ATTENTION:** Pour éviter tout endommagement de la chenille, s'assurer que la température ne dépasse pas 38°C (100°F) à l'endroit du remisage.

### Suspension à glissières

Enlever la saleté et la rouille. Graisser les roues de support aux raccords de graissage. Essuyer le surplus. Remplacer les glissières usées.

### Skis

Nettoyer les skis et leurs ressorts. Graisser les jambes de skis aux raccords de graissage. **Vérifier l'état des skis, des lisses et des ressorts. Les remplacer au besoin.**



### Commandes

Huiler les articulations du mécanisme de direction. Vérifier la solidité des bouillons d'accouplement, des bras de direction et des joints à rotule, etc. Les resserrer au besoin. Huiler les articulations du frein.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas lubrifier la gaine des câbles d'accélérateur et/ou de frein. Ne pas répandre d'huile sur les garnitures de frein.

Vaporiser un enduit protecteur non graisseux sur toutes les connexions et les interrupteurs électriques. À défaut, utiliser de la vaseline.

### Carter de chaîne

Vidanger le carter et le remplir comme il se doit. Pour vidanger le carter, déposer son couvercle.

### Réservoir

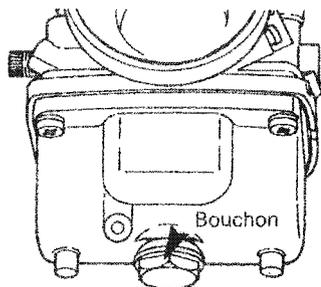
Ouvrir le capot et siphonner l'essence du réservoir.

◆ **AVERTISSEMENT:** L'essence est un liquide inflammable et explosif. Toujours effectuer l'opération dans un local bien aéré. Ne pas fumer.

### Carburateur

Pour empêcher la formation de dépôts, il faut assécher complètement les carburateurs avant le remisage.

Une fois le réservoir à essence vidé, déposer le bouchon de vidange de la chambre du flotteur de chaque carburateur. Vidanger les carburateurs.



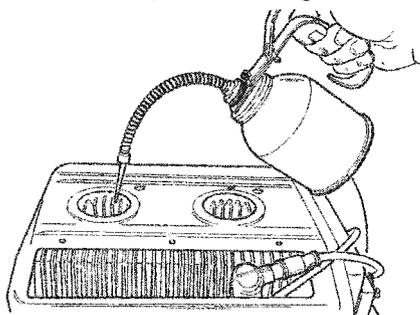
Remettre le bouchon et brancher le conduit d'alimentation.

### Lubrification des cylindres

Pour empêcher les parois des cylindres de rouiller, il faut lubrifier l'intérieur du moteur.

○ **REMARQUE:** Lubrifier les cylindres tous les 40 jours.

Retirer les bougies. À l'aide du câble du démarreur, amener le piston au point mort haut. Verser une cuillerée d'huile dans le puits de bougie.



Tirer lentement sur le câble du démarreur à quelques reprises.

Répéter les opérations décrites plus haut pour l'autre cylindre. Remettre les bougies en place.

▼ **ATTENTION:** Pour ne pas abîmer l'allumage, s'assurer que l'interrupteur est à la position d'arrêt.

### Châssis

Nettoyer soigneusement le véhicule avec un détergent doux.

▼ **ATTENTION:** Ne jamais nettoyer les pièces en plastique avec un détergent fort, un solvant, un détergent abrasif ou du diluant à peinture. Toujours utiliser un détergent isopropyl.

Examiner le capot et effectuer les réparations nécessaires. Les trousse de réparation peuvent être obtenues chez le concessionnaire.

Nettoyer le châssis. Pour la partie en aluminium, utiliser du détergent pour aluminium et suivre les instructions inscrites sur le contenant.

Si la peinture du châssis est éraflée, faire les retouches nécessaires. Vaporiser de l'enduit protecteur sur les parties non peintes du châssis. Cirer le capot.

○ **REMARQUE:** Ne cirer que les parties lustrées seulement. Toujours recouvrir le véhicule d'une bâche pour la durée du remisage, de façon à le protéger de la poussière.

▼ **ATTENTION:** Si le véhicule est remis à l'extérieur, le recouvrir d'une bâche opaque, sinon les finis tels que le plastique, la peinture, etc., seront avariés par les rayons ultra-violet du soleil.

### Inspection générale

Vérifier les raccords et autres éléments du circuit électrique. S'assurer qu'il n'y a pas de fils dénudés ou d'isolations défectueuses. Examiner soigneusement le véhicule et resserrer tous les boulons, écrous ou raccords.

○ **REMARQUE:** Déposer la courroie d'entraînement pour la durée du remisage.

## MISE EN ORDRE

L'hiver approche et vous rêvez déjà à la première randonnée de la saison. Si vous avez bien observé des recommandations contenues dans la section "Remisage", la mise en ordre de votre motoneige sera relativement facile. Pour vous simplifier la tâche, nous avons établi une liste des vérifications que vous ou votre concessionnaire aurez à effectuer.

**IMPORTANT: Observer les recommandations des passages marqués "avertissement" et "attention" qui s'appliquent aux dispositifs ou aux mécanismes à vérifier. Remplacer les pièces défectueuses avec des pièces d'origine Bombardier ou des équivalents approuvés.**

### VÉRIFICATIONS À EFFECTUER

|   |   |
|---|---|
| Par le concessionnaire  | ● |
| Par le propriétaire   | ○ |
| Changer les bougies   | ○ |
| Vérifier le niveau d'huile du carter de chaîne                      | ○ |
| Vérifier les poulies, les nettoyer                                  | ● |
| Vérifier l'alignement des skis et l'état des lisses de ski          | ○ |
| Remplacer le filtre à essence                                       | ○ |
| Vérifier la tension et l'alignement de la chenille                  | ○ |
| Vérifier la courroie d'entraînement et l'installer                  | ○ |
| Vérifier l'état et le fonctionnement du câble de l'accélérateur     | ○ |
| Vérifier l'état et le fonctionnement du frein                       | ● |
| Vérifier les joints d'étanchéité                                    | ○ |
| Régler l'allumage. S'il y a lieu, remplacer les contacts de rupteur | ● |
| Vérifier le câblage (isolations des fils)                           | ○ |
| Vérifier l'état du câble du démarreur                               | ○ |
| Vérifier la solidité de tous les boulons, écrous et attaches        | ○ |
| Faire le plein d'essence  | ○ |
| Régler le carburateur   | ● |
| Vérifier l'état et la tension de la courroie du ventilateur         | ○ |

# INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

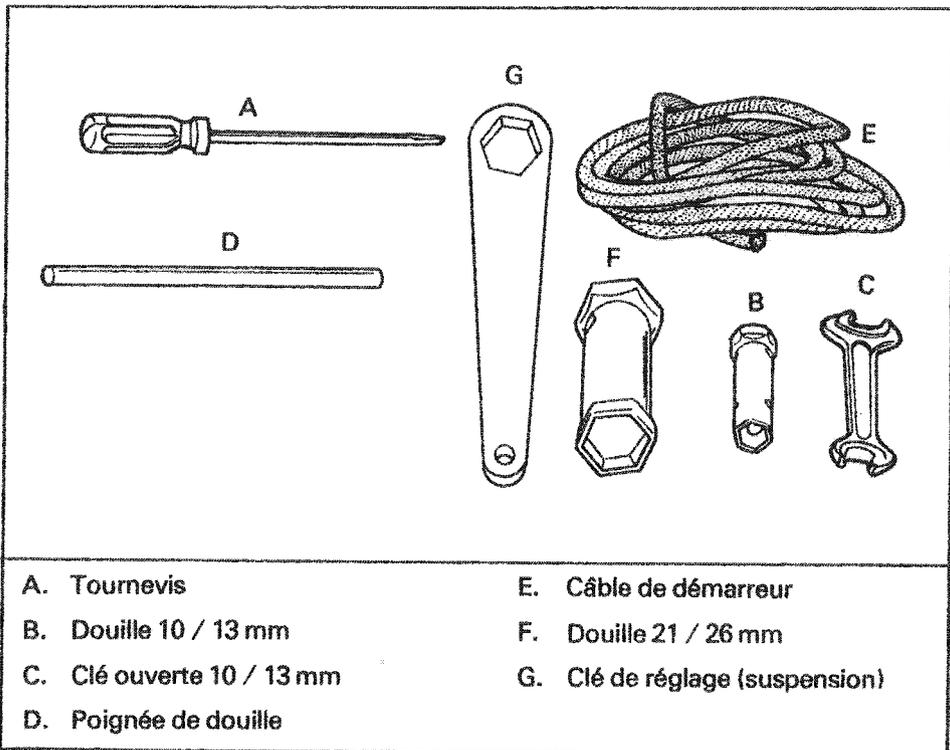
| CONSTATATIONS   | CAUSES PROBABLES                                  | SOLUTIONS   |
|---|---|---|
| Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement | 1. Le carburant ne parvient pas au moteur         | Vérifier le niveau d'essence et faire le plein avec le mélange de carburant approprié. Vérifier si les conduits ne sont pas obstrués (cause 5)  |
|   | 2. Bougies  | Voir si les bougies sont encrassées ou défectueuses. Débrancher les bougies et les sortir. Brancher de nouveau les fils aux bougies et mettre celles-ci à la masse sur l'auvent du moteur en prenant soin de les tenir éloignées de l'orifice. Effectuer l'opération de la mise en marche du moteur et voir s'il y a des étincelles. Sinon, remplacer les bougies. Si l'ennui persiste, vérifier la cause no 3. |
|   | 3. Allumage défectueux                            | Débrancher les fils des bougies, dévisser les capuchons et maintenir les fils à environ 3 mm ( $\frac{1}{8}$ " ) de la culasse. Essayer de faire démarrer le moteur; s'il n'y a pas d'étincelles c'est que le système d'allumage est défectueux. Ne pas essayer de réparer. Voir votre concessionnaire.   |
|   | 4. Moteur noyé                                    | Déposer les bougies humides et amener le commutateur d'allumage à la position OFF. Faire tourner le moteur manuellement. Installer des bougies neuves. Faire démarrer le moteur de la façon habituelle. Si l'ennui persiste, voir le concessionnaire.   |
|   | 5. Conduits de carburant obstrués (eau ou saleté) | Enlever le filtre à essence et le nettoyer; changer la cartouche filtrante au besoin. Vérifier l'état des conduits et la propreté du réservoir.   |
|   | 6. Carburateur défectueux                         | Procéder d'abord au réglage élémentaire du carburateur. (Voir Entretien). Si l'ennui persiste, voir votre concessionnaire.  |
|   | 7. Trop d'huile dans le carburant                 | Vidanger le réservoir et faire le plein avec le mélange approprié.  |
|   | 8. Allumage                                       | La synchronisation à l'allumage peut être défectueuse. Voir votre concessionnaire.  |
|   | 9. Compression insuffisante du moteur             | Un mélange de carburant trop pauvre peut provoquer l'usure excessive du moteur, causant ainsi une compression insuffisante. Voir immédiatement votre concessionnaire.   |
| Le moteur ne tourne pas                                       | 1. Moteur grippé                                  | Consulter votre concessionnaire. Le grippage du moteur est généralement causé par un manque de lubrification.   |

| CONSTATATIONS                                   | CAUSES PROBABLES                      | SOLUTIONS  |
|---|---------------------------------------|--|
| Manque d'accélération ou de puissance du moteur | 1. Bougies encrassées ou défectueuses | Voir la cause no 2 de la section "Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement".  |
|   | 2. Conduits de carburant obstrués     | Vérifier le conduit de carburant. Voir la cause no 5 de la section "Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement".                    |
|   | 3. Carburateur                        | Régler à nouveau le carburateur (Voir Entretien). Si l'ennui persiste, voir votre concessionnaire.   |
|   | 4. Allumage défectueux                | Vérifier d'abord les causes 2 et 3 ("Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement"). Si l'ennui persiste, voir votre concessionnaire. |
|   | 5. Moteur                             | Si vous ne pouvez déterminer exactement la cause, voir le concessionnaire.   |
| Le moteur a des retours de flamme               | 1. Bougies défectueuses               | Vérifier la cause no 2. ("Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement").   |
|   | 2. Surchauffe du moteur               | Mélange de carburant trop pauvre. Voir le concessionnaire.   |
|   | 3. Allumage incorrect                 | Voir le concessionnaire.   |
| Le moteur n'atteint pas sa vitesse maximale     | 1. Courroie d'entraînement            | Vérifier si elle est usée ou défectueuse. La remplacer au besoin.  |
|   | 2. Mauvais réglage des chenilles      | Vérifier la tension et l'alignement des chenilles. Ajuster selon les spécifications. Voir Entretien.   |
|   | 3. Moteur défectueux                  | Vérifier les causes 1 à 5 ("Manque d'accélération ou de puissance du moteur").   |
|   | 4. Mauvais alignement des poulies     | Voir le concessionnaire.   |

# OUTILS

L'équipement de série de chaque motoneige neuve comprend une trousse à outils: tournevis, clés, câble de démarreur de rechange, etc.

## Outils standard



# FICHE TECHNIQUE

|  |   |
|--|---|
| <b>MOTEUR</b>                                  |   |
| Nombre de cylindres.....                       | 2   |
| Alésage.....                                   | 72 mm   |
| Course.....                                    | 61 mm   |
| Cylindrée.....                                 | 496.7 cm <sup>3</sup>   |
| Taux de compression (corrigé).....             | 6.2:1   |
| Type de carburateur.....                       | 2 x VM 34-203   |
| Réglage du carburateur:.....                   |   |
| -- mélange du ralenti.....                     | 1 1/2 tour ± 1/8  |
| -- ralenti.....                                | 1500-2000 tr/mn   |
| Couple de serrage des culasses.....            | 20 N•m (15 lb-pi)   |
| Jeu de la courroie de ventilateur.....         | 6 mm (1/4 po)   |
| <b>CHÂSSIS</b>                                 |   |
| Longueur hors tout.....                        | 265 cm (104 po)   |
| Largeur hors tout.....                         | 99 cm (39 po)   |
| Hauteur hors tout.....                         | 93 cm (36 3/4 po)   |
| Écartement des skis (centre en centre).....    | 85 cm (33 1/2 po)   |
| Alignement des skis (divergence).....          | 3 mm (1/8 po)   |
| Masse (poids).....                             | 186 kg (410 lb)   |
| Surface portante.....                          | 7710 cm <sup>2</sup> (1195 po <sup>2</sup> )  |
| Pression au sol.....                           | 2.364 kPa (.343 lb-po <sup>2</sup> )  |
| <b>ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT</b>                   |   |
| Dimensions de la chenille.....                 | 38.1 cm (15 po) x 289.6 cm (114 po)   |
| Tension de la chenille.....                    | 13 mm (1/2 po) de distance entre le bord inférieur de la chenille et la base du marchepied.                       |
| Alignement de la chenille.....                 | Distance égale entre les bords des guides de chenille et les glissières.  |
| Rapport d'engrenage.....                       | 21/38   |
| Contenance du carter de chaîne.....            | 256 mL (9 oz)   |
| Courroie d'entraînement (largeur minimum)..... | 3 cm (1 3/16")  |
| <b>CIRCUIT ÉLECTRIQUE</b>                      |   |
| Éclairage (puissance).....                     | 12 volts, 140 watts   |
| Phare.....                                     | 60/60 W   |
| Feu arrière/d'arrêt.....                       | 5/21 W  |
| Bougie (Bosch) -- Usage normal.....            | W 275 T2 (W3C)  |
| -- Usage intensif.....                         | W 275 T2 (W3C)  |
| Bougie (écartement).....                       | 0.4 mm (.016 po)  |
| Réglage de l'avance à l'allumage.....          | 2.0 mm ± .10 (.078 po ± .004)   |
| <b>CARBURANT</b>                               |   |
| Contenance -- SI*.....                         | 29.5 litres   |
| -- Imp.....                                    | 6.5 gal   |
| -- É.-U.....                                   | 7.8 gal   |
| Essence.....                                   | Ordinaire   |
| Mélange essence/huile.....                     | 50:1  |
| <b>FREIN</b>                                   |   |
| Type.....                                      | À disque, autoréglable.   |
| Réglage (manette).....                         | Distance minimum de 13 mm (1/2 po) entre la manette et la poignée du guidon lorsque le frein est actionné à fond. |
| Garniture de frein (épaisseur minimum).....    | 3 mm (1/8 po)   |

\*Système International

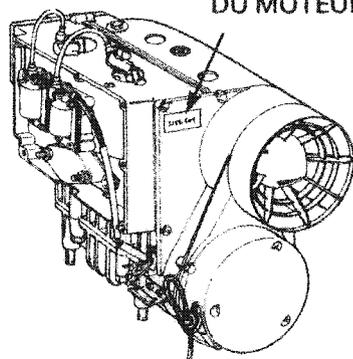
Bombardier Limitée se réserve le droit d'effectuer des changements dans le dessin et les caractéristiques de ses véhicules, et/ou d'y effectuer des apports ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer lesdites opérations sur les véhicules déjà fabriqués.

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

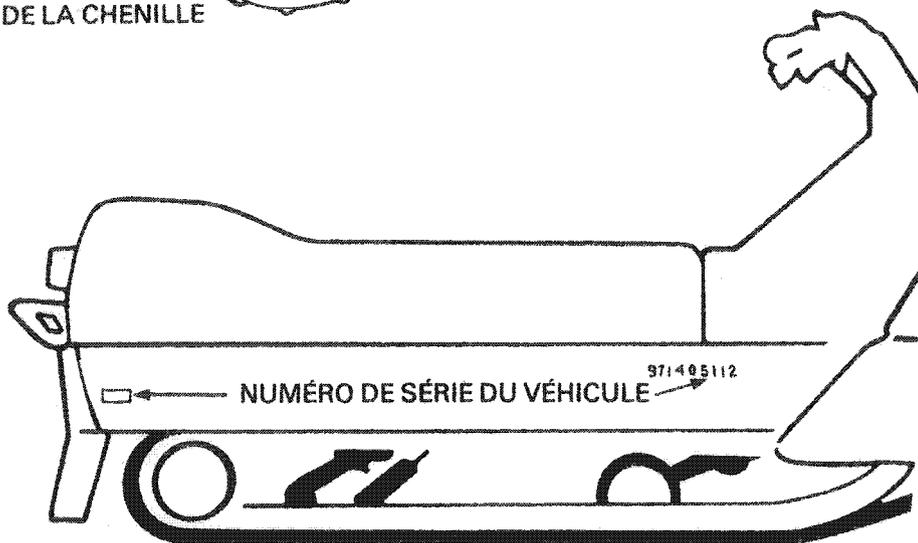
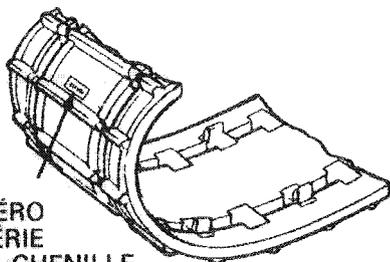
Pour une raison ou pour une autre, il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, les numéros de série de votre motoneige (moteur, chenille, châssis). Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation à la garantie ou si votre véhicule était volé.

C'est pourquoi, nous vous indiquons la façon de retrouver facilement les numéros de série dont vous pouvez avoir besoin.

NUMÉRO DE SÉRIE DU MOTEUR



NUMÉRO DE SÉRIE DE LA CHENILLE



○ REMARQUE: Il est fortement recommandé de prendre note de tous les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances. Cette précaution s'avérerait sûrement des plus utiles en cas de vol.

## GARANTIE LIMITÉE — MOTONEIGES SKI-DOO®

Bombardier Limitée, en tant que manufacturier, garantit chaque motoneige Ski-Doo® 1979 vendue au détail comme véhicule **neuf et non utilisé** par un concessionnaire autorisé Ski-Doo pour:

● **Au plus deux (2) saisons pour les modèles:**

ÉLAN®, OLYMPIQUE\*, CITATION\*, EVEREST® et ÉLITE® assujettis aux conditions suivantes:

● La garantie **entre en vigueur à la date de la vente au détail et expire au second 30 avril** suivant son entrée en vigueur.

● **Quatre-vingt-dix (90) jours consécutifs pour les modèles:**

BLIZZARD® 5500-7500-9500 et ALPINE®, assujettis aux conditions suivantes:

1. Si la livraison est effectuée après le **31 mars** d'une année et avant le **1er décembre** de la même année, la présente garantie de 90 jours **entrera en vigueur le 1er décembre** suivant la date de l'achat.
2. Si la livraison est effectuée le ou après le **2 janvier** mais avant le **31 mars** d'une année, toute portion non utilisée de la période de 90 jours sera reportée à l'hiver suivant, soit à compter du **1er décembre** de la même année.

**Les modèles 1979 non mentionnés ci-haut ne sont sujets à aucune garantie.**

### CE QUE BOMBARDIER FERA

Pendant ladite période de garantie, BOMBARDIER s'engage à réparer et / ou remplacer, à son choix, les pièces qui, dans des **conditions normales d'usage et d'entretien**, présenteront une défectuosité de matériau et / ou de fabrication. Le remplacement par une pièce d'origine BOMBARDIER et / ou la réparation sera effectuée sans frais de pièces ou de main-d'oeuvre par un concessionnaire autorisé SKI-DOO®.

### EXCLUSIONS

#### **Pièces et parties constituanes:**

Toutes les pièces et / ou parties constituanes irrécupérables qui sont endommagées ou usées par suite d'une utilisation normale sont exclues de la présente garantie.

**Aux termes de cette garantie, BOMBARDIER ne s'engage nullement à effectuer une réparation ou un déboursé dans les cas suivants:**

- s'il y a dommage à la suite de l'installation d'autres pièces que les pièces d'origine BOMBARDIER;
- s'il y a dommage causé par un manque à satisfaire aux **règles d'entretien** décrites dans le **Manuel du conducteur** qui accompagne chaque motoneige SKI-DOO®, étant entendu que toutes les opérations d'entretien, y compris les frais de main-d'oeuvre, le coût des pièces, les lubrifiants, les mises au point et / ou les réglages seront aux frais du client;
- s'il y a dommage résultant d'un mauvais entretien ou d'un réglage inadéquat de l'ensemble de la poulie motrice, lequel, **scellé à l'usine, ne peut être entretenu ou réparé que par un concessionnaire autorisé SKI-DOO®;**
- s'il y a dommage résultant de l'utilisation de la motoneige ailleurs que sur une surface enneigée;
- si le véhicule est utilisé lors de compétitions organisées;
- si le véhicule est utilisé à des fins commerciales, telles que la location;

- sont également exclus tous accessoires offerts en option et installés sur la motoneige. Tous accessoires et pièces de remplacement sont assujettis à leur garantie particulière, s'il en est;
- s'il y a dommage résultant d'un accident, d'un feu ou d'autres événements fortuits, d'une mauvaise utilisation du véhicule, d'un abus ou d'une négligence;
- si la motoneige a subi des modifications non approuvées par écrit par BOMBARDIER;
- si le propriétaire a dû subir des pertes comme, entre autres, les frais de transport, remorquage, appels téléphoniques, taxi, ou tous autres dommages indirects.

### TOUT TRAVAIL SOUS GARANTIE SERA EFFECTUÉ À LA CONDITION SUIVANTE

Que le client présente au concessionnaire chargé du travail, la copie cartonnée de la Carte d'enregistrement de garantie SKI-DOO qu'il a reçue à l'achat de son véhicule.

### GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES

La présente garantie remplace expressément toute autre garantie légale ou contractuelle, expresse ou implicite de Bombardier Limitée, ses distributeurs et / ou ses concessionnaires autorisés. Dans le cas des ventes effectuées dans la province de Québec, s'il y a conflit entre les textes anglais et français de la garantie émise par Bombardier Limitée, les termes du texte français prévaudront; dans les cas de ventes effectuées à l'extérieur du Québec, ce sont alors les termes du texte anglais qui prévaudront.

**Nul n'est autorisé à modifier, verbalement ou par écrit la présente garantie ni à offrir une autre garantie que la présente.**

### FACE À UN PROBLÈME

Face à un problème d'entretien ou à quelque autre difficulté, nous vous suggérons:

1. d'essayer de résoudre le problème avec votre concessionnaire ou son gérant de service;
2. si le concessionnaire ne peut résoudre le problème, d'écrire à votre distributeur régional (voir "Liste des distributeurs" dans le Manuel du conducteur);
3. si votre cas n'est toujours pas réglé, de nous écrire finalement à:

Bombardier Limitée  
Relations avec la clientèle  
Groupe des produits récréatifs  
Valcourt, Québec, Canada, JOE 2L0

**Bombardier Limitée se réserve le droit de modifier n'importe quand sa politique de garantie, sans pour autant avoir à modifier la garantie des véhicules déjà vendus.**

JANVIER 1978

Bombardier Limitée  
Valcourt, Québec, Canada, JOE 2L0

\*Marque de commerce de Bombardier Limitée.

®Marque déposée de Bombardier Limitée.

## QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

**Q:** Pourquoi ma motoneige doit-elle être enregistrée? Car en fait, ma facture atteste la date d'achat de mon véhicule.

**R:** L'information fournie par la Carte d'enregistrement de garantie est emmagasinée dans un ordinateur qui, par la suite, traitera toutes les réclamations sous garantie. Sans cette information, nous ne pouvons reconnaître la garantie ni communiquer aux clients un éventuel rappel.

**Q:** Comment puis-je savoir si mon véhicule a été enregistré auprès du fabricant?

**R:** Lorsque vous achetez une motoneige, le concessionnaire doit remplir et signer la Carte d'enregistrement de garantie, puis la faire parvenir au fabricant. La copie cartonnée de cette carte est pour vous la preuve de l'enregistrement de votre véhicule.

| Recreational Products<br>Produits Récréatifs   |  | CUSTOMER WARRANTY REGISTRATION<br>ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE |                                  |                      |                                    |
|--|--|---|----------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| Model No./No du Modèle   | Serial No./No de série                   | Engine Ser. No./No Sér. du Moteur                               | Track Ser. No./No Sér. Chen.     |                      |                                    |
| <input type="text"/>   | <input type="text"/>                     | <input type="text"/>  | <input type="text"/>             |                      |                                    |
| Dealer's Name<br>Nom du Concessionnaire  | Distributor Code<br>Code du distribut.   | Dealer Code<br>Code du concess.                                 | Date of Sale<br>Date de la vente |                      |                                    |
| <input type="text"/>   | <input type="text"/>                     | <input type="text"/>  | <input type="text"/>             | <input type="text"/> | <input type="text"/>               |
| Customer Name<br>Nom du client   | Mr./M.<br>Mrs./Mme<br>Miss/Mlle          | First Name/Prénom   | Family Name/Nom de famille       |                      |                                    |
| <input type="text"/>   | <input type="text"/>                     | <input type="text"/>  | <input type="text"/>             |                      |                                    |
| Address/Adresse  | <input type="text"/>                     |   |                                  |                      |                                    |
| City/Ville   | <input type="text"/>                     |   |                                  |                      |                                    |
| State/Province—Zip code/Code postal  | <input type="text"/>                     |   |                                  |                      |                                    |
|   | Manufacturer's copy / Copie du fabricant |   |                                  |                      | Part no. / No de pièce 484 0289 00 |
| * If applicable / s'y a lieu   |  |   |                                  |                      |                                    |

**Q:** Si je vends ma motoneige pendant que la garantie est encore en vigueur, le nouveau propriétaire pourra-t-il bénéficier du reste de la période de garantie?

**R:** Oui, pourvu que le véhicule ait déjà été enregistré auprès du fabricant.

Q: J'ai acheté ma motoneige dans la province de Québec, mais c'est en Ontario que je l'utilise. Est-ce que le concessionnaire de ma région en Ontario peut accepter d'effectuer sur ma motoneige les travaux couverts par la garantie?

R: *Oui, n'importe quel concessionnaire en Amérique du Nord peut effectuer les réparations couvertes par la garantie, à condition que le client lui présente sa Carte d'enregistrement de garantie.*

Q: Pourquoi les fabricants de motoneiges ne garantissent-ils pas les pistons grippés, rayés ou fondus?

R: *Nous savons par nos essais et par expérience que ces bris de piston ne peuvent résulter que d'une détonation ou de l'allumage prématuré, deux causes directement reliées aux facteurs suivants et qui, par conséquent, échappent au contrôle du fabricant.*

- *Réglages pauvres du carburateur.*
- *Utilisation d'essence sans plomb, à basse teneur en plomb, ou ordinaire, alors que le fabricant recommande l'essence super.*
- *Mélange huile / essence inadéquat (trop d'huile ou pas assez).*
- *Utilisation d'huiles de peu de qualité, d'huiles pour moteurs hors-bord ou d'huiles minérales ordinaires.*
- *Dépose du silencieux d'admission.*
- *Retard ou avance à l'allumage.*
- *Bougie(s) d'un degré thermique inadéquat.*

Q: Où puis-je trouver les renseignements concernant la lubrification et l'entretien de ma motoneige?

R: *Dans le Manuel du conducteur.*

Q: En parcourant le texte de la garantie, je constate que les pièces irrécupérables ne sont pas couvertes par la garantie. Quelles sont exactement ces pièces irrécupérables?

R: *Ce sont les pièces sujettes à l'usure par suite d'une utilisation normale, comme par exemple: les ampoules électriques, les bougies, les garnitures de frein, les courroies, les sabots de déplacement de la suspension, les lisses de ski, etc...*

# GUIDE DU CONSOMMATEUR

## LORSQUE VOUS ACHETEZ...

Un de nos produits, vous avez droit à un

**BON SERVICE** — du produit lui-même

**BON SERVICE** — du concessionnaire qui vous l'a vendu.

**ALORS...**, si vous n'êtes pas satisfait du **PRODUIT** ou du **SERVICE**, nous vous suggérons de:

**1** retourner au département de service de votre concessionnaire et de discuter de votre problème avec le gérant. S'il ne peut le résoudre, il voudra peut-être amener le gérant des ventes ou le gérant général dans la discussion.

Si... votre concessionnaire ne peut régler la question,

**2** vous pouvez écrire à votre distributeur régional, dont le nom apparaît à la page suivante.

### EXPOSEZ CLAIREMENT LES FAITS.

Inscrivez:

- le numéro d'identification du véhicule,
- la date d'achat,
- le nom et l'adresse du concessionnaire,
- vos nom, adresse et numéro de téléphone,
- le problème précis.

Votre cas recevra immédiatement l'attention du département de service du distributeur.

**TOUTEFOIS....**, si votre cas n'est toujours pas réglé, vous pouvez écrire à:

**3** **Bombardier Limitée,**  
**Valcourt, Québec, Canada J0E 2L0**

**A / S Relations avec la clientèle**

et fournir tous les détails nécessaires (y compris le nom des personnes que vous avez consultées auparavant).

Il y aura alors révision de votre cas et des instructions seront fournies à la personne directement responsable du service de nos produits dans votre région; ou nous pourrions communiquer directement avec vous.

# LISTE DES DISTRIBUTEURS



## DISTRIBUTEURS CANADIENS

### ALPINE DISTRIBUTORS LIMITED

3208 -- 28th Street  
C.P. 150  
Vernon, Colombie-Britannique, V1T 6M2  
(604) 545-1314  
Colombie-Britannique

### BOMBARDIER LIMITÉE

DISTRIBUTEUR DE L'EST DU CANADA  
(Division Atlantique)  
C.P. 670  
Shediac, Nouveau-Brunswick, E0A 3G0  
(506) 532-4454  
Îles-de-la-Madeleine, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick,  
Île-du-Prince-Édouard

### BOMBARDIER LIMITÉE

DISTRIBUTEUR DE L'EST DU CANADA  
Valcourt, Québec, J0E 2L0  
(614) 532-2211  
Québec, est de l'Ontario

### BOMBARDIER LIMITÉE

DIVISION DE DISTRIBUTION DE L'EST DU CANADA  
Zone de l'Ontario  
230 Bayview Drive  
Barrie, Ontario, L4N 4Y8  
(705) 728-8800  
Ontario (à l'exception de la région est de la province)

### BROOKS EQUIPMENT LIMITED

1616 King Edward  
C.P. 985  
Winnipeg, Manitoba, R3C 2U8  
(204) 633-7247  
Manitoba, Saskatchewan

### COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

105 boul. Hymus  
Pointe-Claire, Québec, M4W 1A8  
(514) 697-8500  
Territoires du Nord-Ouest, District de Franklin, Keewatin

### J.W. RANDALL LIMITED

West Street  
C.P. 757  
Corner Brook, Terre-Neuve, A2H 6G7  
(709) 634-3533  
Terre-Neuve, Labrador

### TRACT EQUIPMENT LIMITED

14525, 114th Avenue  
Edmonton, Alberta, T5M 2Y3  
(403) 452-9910  
Alberta, District de Mackenzie, Yukon, Territoires  
du Nord-Ouest

## DISTRIBUTEURS AMÉRICAINS

### MILLER EQUIPMENT AND RECREATIONAL CENTER

1049 Whitney Road  
P.O. Box 3338  
Anchorage, Alaska 99501  
(907) 274-9513-14-15  
Alaska

### ELLIOTT & HUTCHINS INC.

East Main Street Road  
Malona, New York  
(518) 483-4411  
New York, Massachusetts, Connecticut, Rhode Island,  
Pennsylvanie, New Jersey, Maryland, Delaware, District de  
Columbia

### TIMBERLAND MACHINES INC.

10 Main St., North  
Lancaster, New Hampshire 03584  
(603) 788-4738  
Maine, New Hampshire, Vermont

### BOMBARDIER CORPORATION

4505 West Superior Street  
P.O. Box 8106  
Duluth, Minnesota 55806  
(218) 628-2681  
Dakote du Nord, Dakote du Sud, Minnesota, Wisconsin, Iowa,  
Illinois, Missouri, Michigan, Indiana, Ohio, Tennessee,  
Kentucky, Virginie de l'ouest

### BOMBARDIER WEST INC.

609 West Broadway  
Idaho Falls, Idaho 83401  
(208) 623-6870  
Californie, Nevada, Montana, Idaho, Wyoming, Utah, Colorado,  
Nouveau Mexique, Arizona, Kansas, Nebraska, Washington,  
Oregon

## DISTRIBUTEURS À L'ÉTRANGER

### BOMBARDIER-ROTAX GmbH

Division Vienne,  
C.P. 88  
Donaufelderstrasse 73-79  
1210 Vienne, Autriche  
Autriche

### COLBJØRNSEN & CO. A/S

C.P. 80  
1341 Bekkestua, Norvège  
Norvège

### KY LAATUVALUNO

Itälahdenkatu 25  
SF-00210 Helsinki 21, Finlande  
Finlande

### MOVAC AB

Box 791  
S901 -- 10 Umäs, Suède  
Suède



# CHANGEMENT D'ADRESSE • TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Tout changement d'adresse ou tout transfert de propriété doit être signalé au fabricant. Pour ce, remplir et retourner la carte appropriée. Nous pourrions ainsi maintenir nos dossiers à jour, ce qui nous permettra d'entrer en contact avec vous si besoin est.

## CHANGEMENT D'ADRESSE

NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

### ANCIENNE ADRESSE

NOM

NO

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT / PROVINCE

CODE POSTAL

### NOUVELLE ADRESSE

NOM

NO

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT / PROVINCE

CODE POSTAL

## TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Les droits de propriété de ce véhicule sont transférés

DE:

NOM

RUE

NO

APP.

VILLE

ÉTAT / PROVINCE

CODE POSTAL

À:

NOM

NO

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT / PROVINCE

CODE POSTAL





---

**BOMBARDIER LIMITÉE**  
CENTRE D'ADMINISTRATION DE LA GARANTIE  
VALCOURT, QUÉBEC  
CANADA, J0E 2L0

---

**BOMBARDIER LIMITÉE**  
CENTRE D'ADMINISTRATION DE LA GARANTIE  
VALCOURT, QUÉBEC  
CANADA, J0E 2L0



